Informations pratiques ï¿½ destination des ï¿½tudiants

Logement :

Le logement n'est pas assuré par l'établissement. Une liste des possibilités d'accueil dans la région est mise à votre disposition fin juin. Consulter la liste.

Scolarité :

Les cours se déroulent du lundi 8 h 15 au vendredi 17 h 30.

Tous les cours sont obligatoires. Télécharger le calendrier de l'année scolaire et les dates de stage.

Régime et tarifs d'hébergement (tarifs 2020) :

Les étudiants peuvent être accueillis comme : externes, demi-pensionnaires (535,00 €) internes-externés : l'étudiant prend tous ses repas de la journée au lycée : 1.496,00 €

Il n'y a pas de frais de scolarité à régler mais, au cours des deux années de formation, une participation au financement d'un voyage d'études sera sollicitée.

Bourses :

Les étudiants dépendent du CROUS de Poitiers. La demande de bourse doit se faire en ligne sur le site etudiant.gouv.fr avant le 31 mai de l'année de Terminale.

Sécurité sociale :

Les étudiants sont obligatoirement affiliés pour une année entière au régime de la Sécurité sociale « étudiant » dès qu'ils atteignent l'âge de 20 ans au cours de l'année scolaire (période du 1er septembre au 31 août de l'année suivante). Ils peuvent aussi souscrire une protection complémentaire auprès des mutuelles étudiantes.

Les documents à consulter (réglement intérieur, ...) :

Tous les documents de rentrée sont disponibles ici.